Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le 24 JUIL. 2020 N° 2020/745
ID : 083-218300424-20200720-DCM2020_045-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de COGOLIN
séance du LUNDI 20 JUILLET 2020

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**
Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **10/07/2020**

Date d'affichage : **10/07/2020**

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE, maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE – Philippe CHILARD -

POUVOIRS : Liliane LOURADOUR à Patricia PENCHENAT / Elisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Patricia PENCHENAT / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Bernadette BOUCQUEY à Kathia PIETTE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit être créée obligatoirement par les communes de plus de 10 000 habitants et sera consultée pour les services publics que la commune confie à un tiers par délégation ou concession.

Elle est présidée par le maire ou son représentant et comprend des membres du conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil municipal, conformément à l'article article L1413-1 du code général des collectivités territoriales.

N° 2020/045
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le 24 JUIL. 2020
ID : 083-218300424-20200720-DCM2020_045-DE

N° 2020/745

CM du 20/07/2020

N° 2020/045
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et de fixer le nombre de membres la composant.

Il est proposé au conseil de fixer à 5 le nombre de membres de la commission, dont 4 issus du conseil municipal et un représentant des associations locales.

Il est également proposé de voter en une seule fois la composition de cette commission et de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1413-1 et L2121-21,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

A L'UNANIMITE DE FIXER la composition de cette commission comme suit : 4 membres titulaires et suppléants en nombre égal et 1 représentant d'associations locales et son suppléant.

Les candidats sont appelés à déposer leurs listes :

Liste LANSADE :
Titulaires
Christiane LARDAT
Audrey TROIN
Jacki KLINGER
René LE VIAVANT

Suppléants
Jean-Paul MOREL
Patricia PENCHENAT
Jean-Pascal GARNIER
Danielle CERTIER

Liste ESCARRAT :
Titulaire : Olivier COURCHET
Suppléant : Philippe CHILARD

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le 24 JUIL. 2020
ID : 083-218300424-20200720-DCM2020_045-DE

N°2020/745

CM du 20/07/2020

N° 2020/045
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Les résultats sont les suivants :
33 votants

Sont élus :

Titulaires

Christiane LARDAT	: 26 voix
Audrey TROIN	: 26 voix
Jacki KLINGER	: 26 voix
Olivier COURCHET	: 7 voix

Suppléants

Jean-Paul MOREL	: 26 voix
Patricia PENCHENAT	: 26 voix
Jean-Pascal GARNIER	: 26 voix
Philippe CHILARD	: 7 voix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

MAIRIE DE COGOLIN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Marc Étienne LANSADE